



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-cinquième session

Muscat (Oman), 2-4 mars 2020

Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour le Proche-Orient

Résumé

Ce document présente la version révisée du Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour le Proche-Orient pour la période 2018-2021. Le Programme pluriannuel décrit les objectifs généraux, les résultats et les mécanismes qui sous-tendent les activités de la Conférence régionale pour le Proche-Orient pour les années à venir.

Les conférences régionales de la FAO préparent un Programme de travail pluriannuel couvrant une période minimale de quatre ans. La trente-quatrième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient a approuvé son Programme de travail pluriannuel pour la période 2018-2021.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale souhaitera peut-être approuver la révision du Programme de travail pluriannuel 2018-2021.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Secrétariat de la Conférence régionale pour le Proche-Orient

RNE-Secretariat@fao.org

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org

Objectifs généraux

1. Les objectifs généraux reflètent le rôle accru des conférences régionales dans le processus de gouvernance de la FAO. En particulier, la Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation, et adresse des avis et des recommandations concrètes à la Conférence de la FAO sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation à l'échelle mondiale et au Conseil de la FAO sur les questions relatives aux priorités, aux programmes et aux budgets de l'Organisation.
2. À cet égard, la Conférence régionale pour le Proche-Orient communique le point de vue de la région sur les stratégies et les priorités de la FAO, formule des recommandations concrètes sur les activités régionales et contribue ainsi à une meilleure efficacité et à une meilleure efficacité. Elle réalise aussi des évaluations au niveau régional afin d'alimenter la réflexion sur la durabilité du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle exerce un droit de regard sur les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux textes fondamentaux de l'Organisation. Elle fonctionne de façon efficiente et efficace en collaborant, le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.
3. Les commissions régionales s'intéressent aux aspects et questions techniques qui revêtent une importance particulière dans les domaines des forêts et des parcours (Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient), de la pêche et de l'aquaculture (Commission régionale des pêches et Commission générale des pêches pour la Méditerranée) ainsi que de la lutte contre le criquet pèlerin (Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale). Leurs recommandations enrichissent les débats de la Conférence régionale sur le Programme de travail et le Cadre de priorités régionales.
4. En 2018, la Conférence régionale a examiné et approuvé son Programme de travail pluriannuel pour la période 2018-2021. Le Programme de travail pluriannuel est aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'appuie sur les efforts que déploie actuellement la FAO pour concrétiser sa vision d'un monde durable et plus sûr en termes d'alimentation.

Résultats

A. Stratégie, établissement des priorités et planification budgétaire

5. **Résultat:** Les recommandations et les indications de la Conférence régionale sur les priorités, les programmes, les initiatives, la structure organisationnelle et les budgets intéressant la région, ainsi que sur la situation régionale et les questions concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural, fournissent au Conseil et à la Conférence de la FAO, selon qu'il convient, une base solide pour la prise de décisions. La Conférence régionale fixe les priorités au niveau des résultantes des objectifs stratégiques, en les alignant sur les priorités et sur les initiatives particulières définies aux niveaux régional, sous-régional et national.
6. **Indicateurs et objectifs**
 - La Conférence régionale communique en temps voulu des recommandations claires et précises au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, sur les priorités, les programmes, les initiatives, la structure organisationnelle et les budgets de la FAO qui présentent un intérêt pour la région en y associant des indicateurs pertinents, selon que de besoin;
 - Les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet des priorités régionales, du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO; les indications données

par la Conférence régionale sur les questions régionales se voient accorder toute l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que des autres Organes directeurs concernés.

7. **Produits**

- Des informations relatives à la mise en œuvre des programmes passés et aux résultats obtenus seront données aux participants à la Conférence régionale. Ceux-ci pourront également examiner plus en détail l'état d'avancement des activités régionales exécutées sous la responsabilité des bureaux régionaux, notamment en ce qui concerne les initiatives régionales;
- Des décisions claires et précises et des recommandations à l'intention de la Conférence régionale qui font écho aux priorités des Membres en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire dans le contexte des programmes stratégiques, tels qu'ils figurent dans le PMT et le PTB de la FAO ainsi que dans les recommandations adressées à la Conférence régionale.

8. **Activités**

- Examen de la mise en œuvre des priorités régionales dans la région;
- Examen des décisions et des recommandations formulées par les commissions régionales et d'autres institutions compétentes et réunions pertinentes dans la région;
- Examen de l'activité de l'Organisation dans la région, y compris la mise en œuvre passée des programmes et les réalisations au niveau des résultantes des objectifs stratégiques, des initiatives régionales, de l'achèvement des cadres de programmation par pays (CPP) et de l'efficacité et de l'efficience du réseau des bureaux de la FAO à l'appui des programmes de pays, compte tenu des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes;
- Formulation d'avis sur les plans, programmes et projets réalisés par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités spécifiques du travail de la FAO et les initiatives régionales.

9. **Méthodes de travail**

- Liaison avec les organes statutaires compétents, y compris les commissions régionales et les autres institutions de la région;
- Consultations informelles entre les États Membres, selon les besoins, dans le but de stimuler le dialogue entre les sessions;
- Réunions informelles rassemblant des hauts fonctionnaires du Bureau régional et les membres du Groupe régional pour le Proche-Orient;
- Contacts réguliers et consultations informelles entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général et Représentant régional.

B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis

10. **Résultat** : Les recommandations de la Conférence régionale fournissent à la Conférence de la FAO une base solide pour la prise de décisions sur les questions liées aux politiques et à la réglementation.

11. **Indicateurs et objectifs**

- Le rapport de la Conférence régionale contient des recommandations claires et concrètes;
- La Conférence de la FAO prend en compte les recommandations formulées par la Conférence régionale.

12. **Produit**

- Recommandations claires à l'intention de la Conférence de la FAO sur les cadres régionaux relatifs aux politiques et à la réglementation.

13. **Activités**

- Examen de la situation en ce qui concerne les principaux instruments internationaux intéressant la région ainsi que les principales évolutions et initiatives en cours dans d'autres instances, qui ont une incidence sur le mandat de la FAO;
- Examen des recommandations formulées par les Organes Statutaires de la FAO, y compris les commissions régionales, et lors des réunions pertinentes tenues dans la région;
- Prise en compte des enjeux nouveaux et récents et recommandation d'une action concertée possible de la part de la FAO et des autres instances compétentes dans la région;
- Examen de l'intérêt de nouveaux accords internationaux dans la région.

14. **Méthodes de travail**

- Examen des tendances régionales et mondiales en ce qui concerne les politiques et la réglementation qui présentent un intérêt pour la région;
- Liaison avec les Organes Statutaires compétents et les autres institutions de la région;
- Réunions informelles rassemblant des hauts fonctionnaires du Bureau régional et les membres du Groupe régional pour le Proche-Orient.
- Contacts réguliers et consultation informelle entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général et Représentant régional.

C. Planification des travaux et méthodes de travail

15. **Résultat**: La Conférence régionale fonctionne de façon efficiente et efficace, vise à l'action concrète et est ouverte à la participation.

16. **Indicateurs et objectifs**

- Les ordres du jour de la Conférence régionale sont bien ciblés.
- La Conférence régionale offre une enceinte pour un échange de vues et de données d'expérience plus intense et plus informel entre les délégations ainsi qu'avec les principales organisations régionales.
- Les décisions de la Conférence régionale sont prises par consensus.
- Les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent essentiellement des recommandations d'actions spécifiques et concrètes, et sont mis rapidement à la disposition des Membres.
- Les documents de la Conférence régionale sont conformes aux nouvelles normes de présentation des rapports et sont disponibles dans les langues voulues, six semaines avant le début de la session.
- En règle générale, 70 pour cent des États Membres participent à la Conférence régionale à un haut niveau.

17. Produits

- Version révisée du Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour la période 2018-2021, adopté en 2018 et révisé en 2020;
- Méthodes de travail de la Conférence régionale régulièrement examinées et améliorées.

18. Activités

- Consultation des Membres sur l'ordre du jour et le mode d'organisation de la Conférence régionale;
- Examen des moyens permettant d'améliorer la conduite des sessions, notamment un meilleur ciblage et une utilisation plus efficace du temps disponible;
- Examen du Règlement intérieur de la Conférence régionale;
- Examen régulier des méthodes de travail, y compris des mesures de la performance;
- Examen de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence régionale.

Méthodes de travail

- Consultation des États Membres par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale, selon qu'il convient;
- Activités intersessions facilitées par le Président de la Conférence régionale grâce au Bureau et avec l'appui du secrétariat de la Conférence régionale;
- Débats structurés et bien ciblés pendant les sessions;
- Mise en place de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports;
- Appui du secrétariat à l'exécution et au suivi du Programme de travail pluriannuel;
- Réunions informelles du Président et des membres du Groupe régional pour le Proche-Orient avec de hauts fonctionnaires du secrétariat, le Président indépendant du Conseil tenant lieu de modérateur.